

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Salle du conseil de la mairie de Cussey-Sur-l'Ognon

Présents (10) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN.

Absents excusés (2) : Gildas DUCHENE, Laurence RICQ.

Pouvoirs (2) : Gildas DUCHENE à Sébastien THIBAUD, Laurence RICQ à Aude BETTINELLI

Secrétaire de séance : Elisa RENAUD

### **Ouverture de la séance à 20h33**

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022
- Décision relative à la modification du reste à réaliser
- Approbation du compte de gestion 2021 – budget communal et budget bois
- Approbation du compte administratif 2021 – budget communal et budget bois
- Affectation des résultats - budget communal et bois
- Vote des taux des impositions 2022
- Modification de la durée des amortissements
- Neutralisation des amortissements des attributions de compensation en investissement
- Approbation d'un versement du budget bois vers le budget communal
- Vote du budget primitif 2022 – budget communal et budget bois
- Devis informatique école
- Rapport sur la qualité de l'eau-report de délibération
- Questions diverses

### Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

**Pour 12 - Contre 0 – Abstention 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

### Décision relative à la modification du reste à réaliser

Les subventions de l'espace intergénérationnel, relatives aux aides des organismes contributeurs, ne sont pas toutes perçues par la commune à ce jour. Elles sont toutefois notifiées par chaque organisme.

Il est donc nécessaire pour la commune de prendre une décision modificative pour reporter ces sommes non perçues en 2021 sur le budget 2022. Il s'agit de Restes A Réaliser (RAR) en recette d'investissement sur le budget communal 2022.

Le conseil propose de valider cette décision modificative impliquant une somme sur les RAR en recette d'investissement d'un montant de 111 399,66 €.

**Pour 12 - Contre 0 - Abstention 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Approbation du compte de gestion 2021

Budget Communal

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 au 31 Décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Exécution Budgétaire**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	741 961,90 €	677 463,50 €
Section d'investissement	377 447,20 €	177 192,28 €

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Budget Bois

Exécution Budgétaire

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	37 372,49 €	70 151,69 €
Section d'investissement	18 573,40 €	18 573,40 €

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Approbation du compte administratif 2021 - Budget communal et budget bois

Le Maire ne prend pas part au vote. Jean-Marc Fèvre est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Sébastien Thibaud présente le compte administratif 2021 du budget communal, lequel se résume ainsi :

## Budget Communal

### Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	741 961,90 €	677 463,50 €
Section d'investissement	377 447,20 €	177 192,28 €

### Report de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	428 330,64 €
Section d'investissement	9 251,05 €	0,00 €

### Total réalisation et reports

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 128 660,15 €	1 282 986,42 €

### Restes à réaliser et à reporter en 2022

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	0,00 €	111 399,66 €
Total des restes à réaliser	0,00 €	111 399,66 €

### Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	741 961,90 €	1 105 794,14 €
Section d'investissement	386 698,25 €	288 591,94 €
Total cumulé	1 128 660,15 €	1 394 386,08 €

**Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

## Budget Bois

### Exécution Budgétaire

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	37 372,49 €	70 151,69 €
Section d'investissement	18 573,40 €	18 573,40 €

### Report de l'exercice 2020

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00 €	75 554,53 €
Section d'investissement	18 573,40 €	0,00 €

Total réalisation et reports

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	74 519,29 €	164 279,00 €

Restes à réaliser à reporter en 2022

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0 €	0 €
Section d'investissement	0 €	0 €
Total des RAR	0 €	0 €

Résultat cumulé

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	37 372,49 €	135 910,91 €
Section d'investissement	37 146,80€	18 573,40 €
<b>Total cumulé</b>	<b>74 519,29 €</b>	<b>164 279,31 €</b>

**Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Affectation des résultats - budget communal et bois

Budget Communal

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	<b>274 976,98 €</b>
Déficit d'investissement (RAR Compris)	<b>-200 254,92 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de **274 976,98 €** qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement et d'investissement.

La section d'investissement présente un déficit de **200 254,92 €** à reporter **obligatoirement** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001 (Solde d'exécution d'investissement reporté)**.

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Budget Bois

Excédent de fonctionnement (RAR Compris)	<b>108 333,73 €</b>
Excédent d'investissement (RAR Compris)	<b>0,00 €</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de **108 333,73 €** qui devra être ventilé pour équilibrer le budget communal en sections de fonctionnement et d'investissement.

La section d'investissement présente un excédent de **0€**.

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Vote des taux des impositions 2022

La mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale. Ces réformes rendent nécessaire une refonte de la présentation des **états fiscaux 1259** et de notification des bases prévisionnelles.

Il est important de rappeler que le **transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) se traduit, à compter de 2021, par un « rebasage » du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.**

Le taux de référence 2021 de TFPB de la commune de Cussey-sur-l'Ognon est de 30,5% (Taux FB Commune 2020 :12,42% - Taux FB Département : 18,08%).

Les conseillers municipaux doivent décider de voter un taux égal au taux de référence ou choisir de modifier ce taux.

Après en avoir débattu, les élus décident de conserver un taux égal au taux de référence.

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Modification de la durée des amortissements et neutralisation des amortissements des attributions de compensation en investissement

La commune de Cussey-Sur-l'Ognon verse tous les ans à Grand Besançon Métropole (GBM), depuis l'année 2019, une Attribution de Compensation en Investissement (ACI) de 31 027,92€. Cette ACI est imputée en dépense d'investissement au compte 2046.

Elle doit faire l'objet d'un amortissement, dont la durée a été fixée par le Conseil Municipal à 5 ans.

Cet amortissement se traduit par une charge en fonctionnement et une recette en investissement.

Les montants liés à cet amortissement sont les suivants :

1. Année N +1 : 6 205€
2. Année N+2 : 12 410€ (soit 6205€ au titre de l'ACI de N et 6205€ au titre de l'ACI de N+1)
3. Année N+3 : 18 615€ (soit 6205€ ACI N, 6205€ ACI n+1 et 6205 ACI n+2)
4. Année N+4 : 24 820€ (soit 6205 ACI N, 6205 ACI N+1, 6205 ACI N+2, 6205 ACI N+3)
5. Année N+5 : 31 027,92€ (soit 6205€ au titre des ACI relatives aux 5 années N à N+4)
- 6 : Année N+6 et suivantes : 31 027,92€

En 2022, l'amortissement des ACI représente une charge de fonctionnement de 18 615€. A terme, il représentera une charge de fonctionnement de 31 027,92€ par an (sauf évolution du montant de l'ACI). Cette charge vient diminuer la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement. Pour éviter ce problème, il est possible de décider la neutralisation des subventions d'équipement versées.

Cette neutralisation permet, par un jeu d'écritures comptables, de neutraliser la charge budgétaire que les amortissements des ACI fait peser sur la section de fonctionnement. Par cette technique, les écritures d'amortissement des ACI génèrent un solde nul dans chacune des 2 sections.

Il est donc possible de proposer un budget disposant d'une des deux propositions suivantes :

1. Sans la neutralisation :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Amortissement 68/042	
	31 027,92€	
Investissement		Amortissement 28/040
		31 027,92

La section de fonctionnement supporte une charge de 31 027,92€ et la section d'investissement perçoit une recette de même montant.

Ceci vient diminuer la capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement.

2. Avec la neutralisation

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Amortissement 68/042	Neutralisation 7768/042
	31 027,92 €	31 027,92 €
Investissement	Neutralisation 198/040	Amortissement 28/040
	31 027,92 €	31 027,92 €

Le solde de chacune des 2 sections est nul, la capacité d'autofinancement n'est pas impactée.

**Propositions**

Il est proposé de :

1. Modifier la durée d'amortissement des ACI et de les porter à 1 an pour simplifier leur suivi à compter de l'ACI 2022.

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

2. Neutraliser la totalité des amortissements pratiqués chaque année au titre de cet amortissement

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

## Approbation d'un versement du budget bois vers le budget communal

Les excédents de fonctionnement au titre du budget bois sont élevés (**108 333,73 €**) et ne sont pas utilisés depuis de nombreuses années. Afin de diminuer cet excédent de fonctionnement, il est proposé de transférer une somme de 50 000€ du budget bois (fonctionnement) vers la section de fonctionnement du budget communal.

Cette écriture passe par une affectation d'un montant de **50 000€**, en section de fonctionnement, au **chapitre 75 – Article 7551** du budget communal et d'une dépense de fonctionnement au **chapitre 65 – Article 6522** d'un même montant (50 000€) du budget bois.

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

## Vote du budget primitif 2022 – budget communal et budget bois

### Budget communal

#### *Section de fonctionnement*

La section d'investissement nécessite un versement de la section de fonctionnement au titre de l'opération 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement.

<b>Somme à verser obligatoirement au 1068</b>	
Dépenses + RAR + 001 Investissement	200 254,92 €
RAR Recettes	111 399,66 €
<b>Minimum à reporter au 1068</b>	<b>88 855,26 €</b>

La somme de **88 855,26 €** est ainsi versée en 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement sur le budget communal 2022.

Il en résulte un excédent antérieur de fonctionnement reporté de l'année 2021 d'un montant de **27 4976,98 €** au titre du chapitre **002 des recettes de fonctionnement**.

Fonctionnement		2022			
	Chapitre	Désignation	RAR	Proposition	Vote
DEPENSES	011	Charges à caractère général	0,00 €	301 867,50 €	301 867,50 €
	012	Charges personnel	0,00 €	202 450,00 €	202 450,00 €
	014	Atténuations de produits	0,00 €	80 810,00 €	80 810,00 €
	022	Dépenses imprévues en fonctionnement	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	023	Virement à la section d'investissements	0,00 €	271 892,92 €	271 892,92 €
	042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	49 412,92 €	49 412,92 €
	65	Autres charges gestion courante	0,00 €	61 370,00 €	61 370,00 €
	66	Charges financières	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
	67	Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>985 303,34 €</b>	<b>985 303,34 €</b>

Chapitre	Désignation	RAR	Proposition	Vote
002	Excédent antérieur reporté en fonctionnement	0,00 €	274 976,98 €	274 976,98 €
013	Atténuations de charges	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	0,00 €	31 027,92 €	31 027,92 €
70	Produits des services	0,00 €	56 900,00 €	56 900,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €	437 912,00 €	437 912,00 €
74	Dotations et participations	0,00 €	97 600,00 €	97 600,00 €
75	Autres produits gestion courante	0,00 €	96 000,00 €	96 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 800,00 €	2 800,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	360,00 €	360,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 005 576,90 €</b>	<b>1 005 576,90 €</b>

Tableau 1. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2022.

**Section d'investissement** : En relation avec les éléments présentés précédemment, la section d'investissement présente un report de **200 254,92 €** au titre des dépenses d'investissement du **chapitre 001** (voir affectation des résultats). Il reste également à réaliser **111 399,66€** au titre des subventions d'investissement (**Chapitre 13** des recettes)

On présente dans le Tableau récapitulatif 2, la ventilation des investissements sur le budget communal primitif 2022.

Investissement		2022		
Chapitre	Désignation	RAR	Proposition	Vote
001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	0,00€	200 254,92 €	200 254,92 €
020	Dépenses imprévues Inv	0,00€	12 700,00 €	12 700,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	0,00€	31 027,92 €	31 027,92 €
041	Opérations patrimoniales	0,00€	5 039,52 €	5 039,52 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00€	0,00€	0,00€
13	Subventions d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
16	Remboursement d'emprunts	0,00€	26 550,00 €	26 550,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00€	30 000,00 €	30 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00€	126 027,92 €	126 027,92 €
21	Immobilisations corporelles	0,00€	190 000,00 €	190 000,00 €
22	Immos reçues en affectation	0,00€	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00€	0,00 €	0,00 €
27	Autres immos financières	0,00€	0,00€	0,00€
<b>Total Dépenses</b>		<b>0,00€</b>	<b>621 600,28 €</b>	<b>621 600,28 €</b>
Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0,00€	0,00€	0,00€
021	Virement de la section de fonct.	0,00€	271 892,92 €	271 892,92 €
024	Produits de cessions	0,00€	0,00€	0,00€
040	Opérations d'ordre entre section	0,00€	49 412,92 €	49 412,92 €
041	Opérations patrimoniales	0,00€	5 039,52 €	5 039,52 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00€	163 855,26 €	163 855,26 €
13	Subventions d'investissement	111 399,66 €	20 000,00 €	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00€	0,00€	0,00€
204	Subventions d'équipement versées	0,00€	0,00€	0,00€
21	Immobilisations corporelles	0,00€	0,00€	0,00€
27	Autres immos financières	0,00€	0,00€	0,00€
<b>Total Recettes</b>		<b>111 399,66 €</b>	<b>510 200,62 €</b>	<b>510 200,62 €</b>



Dépenses (RAR + Propositions)	621 600,28 €
Recettes (RAR + Propositions)	621 600,28 €

Tableau 2. Section de fonctionnement du budget primitif communal 2021.

Le budget communal en section d'investissement est équilibré pour un montant de **621 600,28€**.

Le budget communal est donc en suréquilibre d'un montant de **20 273,56 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement

**Vote des propositions relatives aux tableaux 1 et 2 pour le budget primitif communal en 2022.**

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Budget bois

*Section de fonctionnement*

La section d'investissement ne nécessite pas un versement de la section de fonctionnement au titre de l'opération 1068 du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement.

Somme à verser obligatoirement au 1068	
Dépenses + RAR + 001 Investissement	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Minimum à reporter au 1068	0,00 €

Aucune somme n'est ainsi versée en 1068 au titre du chapitre 10 de la section des recettes d'investissement sur le budget bois 2022.

Il en résulte un excédent antérieur de fonctionnement reporté de l'année 2021 d'un montant de **108 333,73 €** au titre du chapitre **002 des recettes de fonctionnement**. Aucune modification d'importance n'est prévue sur ce budget en 2022 à l'exception d'un virement de recettes, à hauteur de 50 k€, du budget bois au budget communal. Le budget bois étant fortement excédentaire, il permet de mieux répartir les suréquilibres sur les deux budgets et permet d'envisager des investissements en commune.

Fonctionnement		2022			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Voté
	011	Charges à caractère général	0,00 €	41 000 €	41 000 €
	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	1 500,00€	1 500,00 €
	023	Virement à la section d'investissements	0,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	65	Autres charges gestion courante	0,00 €	50 000 €	50 000 €
<b>Total Dépenses</b>			<b>0,00 €</b>	<b>108 500,00 €</b>	<b>108 500,00 €</b>

Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
---------	-------------	-----	-------------	------

002	Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	108 333,73 €	108 333,73 €
70	Produits des services	0,00 €	24 500,00 €	24 500,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>0,00 €</b>	<b>132 833,73 €</b>	<b>132 833,73 €</b>

Tableau 3. Section de fonctionnement du budget primitif bois 2022.

Le budget bois est donc en suréquilibre d'un montant de **24 333,73 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

### *Section d'investissement*

En 2022, seules des opérations patrimoniales sont prévues en relation avec la mise à l'eau présentée en budget communal et relatif à une parcelle forestière (15 000€).

On présente dans le Tableau récapitulatif 4, la ventilation des investissements sur le budget bois primitif 2022.

Investissement		2022			
DEPENSES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	001	Soldes d'exécution d'inv. Reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	020	Dépenses imprévues Investissement	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
	021	Immobilisations corporelles	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>		<b>0€</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

RECETTES	Article	Désignation	RAR	Proposition	Vote
	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	0 €	0 €	0 €
	021	Virement de la section de fonct.	0 €	16 000,00 €	16 000,00 €
	024	Produits de cessions	0 €	0 €	0 €
	040	Opérations d'ordre entre section	0 €	0 €	0 €
	041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	<b>Total Recettes</b>		<b>0 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

<b>Dépenses (RAR + Propositions)</b>	<b>16 000,00 €</b>
<b>Recettes (RAR + Propositions)</b>	<b>16 000,00 €</b>

Tableau 4. Section d'investissement du budget primitif bois 2022.

Le budget bois en section d'investissement est équilibré pour un montant de **16 000,00 €**.

Le budget bois est en suréquilibre d'un montant de **24 333,73 €** sur la section de fonctionnement et équilibré sur la section investissement.

**Vote des propositions relatives aux tableaux 3 et 4 pour le budget primitif bois en 2022.**

**Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

Devis informatique école

### Devis informatique école

Monsieur le Maire demande le report de ce point à la prochaine réunion de conseil puisque le conseiller municipal en charge de ce dossier est absent.

### Rapport sur la qualité de l'eau - Report de délibération

Pour donner suite à une mise à l'ordre du jour tardive, le contrôle de Légalité a rejeté la délibération n°98-2021 du 14 décembre 2021 portant sur le prix et la qualité de l'eau 2020 (eau et assainissement). En effet, ne peuvent être ajoutées que des questions diverses ne faisant pas l'objet d'une délibération.

Ce point est remis à l'ordre du jour selon les conditions prescrites à l'article 2121-10 CGCT.

Délibération doit donc être prise ce jour.

**Pour 12 – Contre 0 - Abstention 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.**

### Questions diverses

Bureau de vote: les conseillers tiendront le bureau de vote lors des élections présidentielles dont le premier tour se déroulera le dimanche 10 avril prochain.

Accueil des réfugiés: La commune a été sollicitée par la préfecture du Doubs afin de recenser les éventuelles possibilités d'accueil. La mairie propose d'y participer. Les conseillers municipaux sont favorables à l'accueil d'une famille de façon temporaire dans l'ancien presbytère.

Recrutement d'un agent: Monsieur le Maire propose d'envisager le recrutement d'un employé entre le 1<sup>er</sup> mai 2022 et le 31 octobre 2022 pour aider l'employé actuellement en place, ce qui a été approuvé par tous.

Pompier: L'amicale des pompiers d'Emagny sollicite la mairie pour l'obtention d'une subvention. Ces fonds permettront notamment de reverser les sommes aux pupilles, de financer diverses festivités, des assurances pour les pompiers actifs. Nous proposons de les recevoir afin de connaître plus précisément leur demande/attente en termes de subvention.

Saisine de l'EPF pour l'achat d'un terrain: Afin que l'EPF statue sur l'achat du terrain, le conseil doit se réunir afin de déterminer un projet précis.

Slow-up: Le principe du slow-up est un concept qui signifie « diminuer l'allure et augmenter le plaisir ». Plus concrètement, il s'agit de réaliser un circuit mode doux tout en découvrant les villages alentour.

Le département de Haute-Saône, en collaboration avec celui du Doubs, organise cette journée le dimanche 11 septembre prochain.

Dans ce projet, la commune sera un référent. Les élus doivent informer la population et les commerces, gérer des espaces d'animations. Il faut se mettre en relation avec les associations de la commune pour envisager les activités possibles. Il faut également établir un état des lieux des ressources, recenser des bénévoles, dresser la liste des habitants vulnérables qui seraient

impactés par cette manifestation. En effet, aucune circulation motorisée ne sera possible ce jour-là.

La poste : pour rappel, la mairie sera bientôt dotée d'une agence postale communale. A l'heure actuelle nous sommes dans l'attente d'une rencontre avec un technicien de la poste pour étudier le projet.

Opération nettoyage : Monsieur Alexandre SOUL propose qu'une opération de nettoyage soit organisée dans le village. Les élus doivent se renseigner auprès des communes aux alentours ayant recours à ce genre de manifestation.

Associations : le Conseil projette d'organiser une réunion avec les associations afin d'échanger sur les évènements à venir.

Clôture 23h04

